

#retourdeCommission

Lors de la dernière Commission permanente d'octobre, 50 rapports et dispositifs ont été votés.

Accompagner les lycéens et les étudiants en situation de handicap

Favoriser l'accès aux études et à la formation professionnelle est un enjeu marquant de notre schéma en faveur des personnes handicapées. Cela prend forme concrètement avec le soutien apporté à l'association Handisup (50 000€). Le travail de l'association sera orienté autour de plusieurs thèmes :

- Accompagner le jeune en situation de handicap dans le développement de son projet d'étude ou professionnel ;
- Optimiser l'intégration et la continuité des parcours d'études des lycéens et étudiants en situation de handicap ;
- Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des lycéens et des étudiants en situation de handicap.

Sensibilisation à la sécurité routière

Les accidents de la route sont encore trop nombreux en Finistère. Le Conseil départemental est engagé dans une politique globale de sécurité routière : les infrastructures et les publics (collégiens, seniors, piétons et vélos, les jeunes).

Cette Commission permanente a été l'occasion de poursuivre le partenariat avec l'association départementale de la Prévention routière qui intervient auprès des élèves (du primaire au lycée) auprès d'instituts médico-éducatifs ou des personnes âgées.

A noter, que depuis septembre et jusqu'au 13 octobre prochain se tiennent des actions de prévention sur les routes départementales. L'objectif est de faire prendre conscience aux usagers de la route des dangers des conduites à risques pour les agents départementaux qui travaillent sur les routes, tous les jours.

Soutien aux agriculteurs

Dans le cadre de la convention avec le Conseil régional, nous poursuivons les dispositifs de soutien à l'agriculture et à la filière pêche. Les élu.e.s ont voté pour 384 265 € d'aides à l'installation et de soutien à l'évolution de pratiques (acquisition de matériel agro-environnemental, méthanisation, transformation et commercialisation à la ferme...)



Le chiffre

136

C'est le nombre de logements, situés à Landerneau, qui ont été inaugurés après de très importants travaux de réhabilitation énergétique.

L'ensemble du site a bénéficié d'une requalification urbaine par la modification des voiries et la création d'espaces paysagers. Ce projet a été soutenu par le Département à hauteur de 426 400 €. Se chauffer est un poste de dépense important pour de nombreux foyers aux revenus modestes. Agir pour réduire ces dépenses tout en renforçant le confort des logements est un enjeu essentiel.



L'image



Séminaire de travail de la majorité départementale

Les 29 et 30 septembre derniers, les élu.e.s de la majorité étaient rassemblés pour deux jours de travail.

A l'ordre du jour des débats :

- la préparation du budget 2017 dans un cadre financier contraint.
- la poursuite de la réflexion sur les modalités d'accompagnement des collectivités locales avec pour objectif une adaptation des dispositifs départementaux aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Agenda :

- 17 octobre : inauguration des nouveaux bâtiments du collège de Briec
- 20 octobre : Séance plénière
- 21 octobre : visite de Nathalie Sarrabezolles sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers

Pour un Finistère ouvert et solidaire

Les élu.e.s de la majorité départementale du Finistère ont apporté leur entier soutien à Olivier Bellec, maire de Trégunc, et à toute son équipe.

La violence des propos et des menaces proférés à l'encontre des élu.e.s de la commune mais au-delà envers les citoyen.ne.s et associations qui prônent le respect de l'autre et l'accueil de réfugié.e.s dans la dignité sont tout simplement inacceptables.

Face aux discours qui attisent la haine et le rejet, nous exprimons haut et fort notre **attachement aux valeurs de la République et au respect du droit.**

L'accueil de femmes, d'hommes et d'enfants qui fuient leur pays et la guerre pour sauver leur vie est une **obligation légale, conformément à la convention de Genève de 1951.** C'est également un **devoir de solidarité, au cœur des principes Républicains** de protection des personnes persécutées pour leurs opinions politiques, leurs nationalités, leurs religions ou leurs appartenances à des groupes sociaux.

L'Etat s'attache, et c'est son rôle, à mettre en œuvre les conditions du respect de leurs droits fondamentaux par la mise en place de Centres d'accueil et d'orientation

et le traitement individualisé de toutes les demandes d'asile.

Il nous faut toutes et tous **agir en responsabilité et bâtir une réponse collective, de proximité et à échelle humaine.** Nous refusons l'exploitation politicienne et les mensonges à répétition de celles et ceux qui font le jeu de la peur et de la division et jettent le discrédit, comme c'est le cas à Trégunc, sur des élu.e.s de la République.

Plusieurs élu.e.s de la majorité départementale étaient présents lors du rassemblement du jeudi 6 octobre dernier pour soutenir la commune et défendre l'esprit d'un **Finistère ouvert et solidaire.**

Une journée d'échange sur les politiques de l'eau

GEMAPI : Kesako ? C'est le sigle pour désigner les politiques publiques de préservation des milieux aquatiques, de prévention des inondations et de gestion de l'approvisionnement en eau. Les lois de réforme de l'organisation territoriale affectent ces compétences aux intercommunalités.

Comment organiser ces transferts, quels cadres juridiques, quels calendriers ? Pour répondre à toutes ces questions, le Conseil départemental organisait le 20 septembre dernier une journée dédiée. Plus de **150 élu.e.s locaux étaient présents pour débattre avec des professionnels et des juristes.**

Quel est le sens de ces réformes ?



Armelle Huruguen : La volonté de regrouper auprès d'un même maître d'ouvrage tous les sujets liés à l'eau date en fait de plusieurs dizaines d'années.

Le législateur, avec ces réformes, a voulu faire oeuvre de **simplification.** Les compétences sont désormais plus clairement définies.

Encore faut-il que toutes les intercommunalités soient bien armées. C'est pourquoi nous **interventions en accompagnement des collectivités face aux défis que représentent ces prises de compétences.**

Nous avons soutenu la construction d'une **vision dite «intégrée»** : enjeux de **gouvernance, de coordination et partage d'objectifs communs.** Cette conscience collective des enjeux est le résultat d'un **travail partenarial engagé depuis de nombreuses années** en Finistère.



Concrètement, sur ce sujet qui semble complexe...

Georges Lostanlen : En résumé, les intercommunalités mettront en oeuvre l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Nous serons en appui grâce aux schémas structurants du Département qui permettent d'avoir une vision globale des problématiques et des besoins. Ce sont des aides à la décision. **L'ingénierie départementale viendra en soutien** de la réalisation des projets.



Les volets « **préservation des milieux aquatiques et prévention des inondations** » seront assurés par les intercommunalités qui pourront les déléguer à des syndicats mixtes rassemblant tous les acteurs.

Les territoires se sont organisés depuis plusieurs années puisque l'ensemble du **Finistère est déjà couvert par un SAGE** (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau).

Le travail du Département consiste aujourd'hui à **accompagner la structuration de syndicats**, à la bonne échelle, et capables d'agir de l'aval à l'amont. **Le Département favorisera également le partage d'expérience, de mise en relation et d'animation départementale.**



Les éléments clés :

- 1er janvier 2018 : date limite de prise en main de la compétence GEMAPI et 1er janvier 2020 pour la compétence eau et assainissement
- un soutien important du Département : accompagnement des projets «eau et assainissement» dans le cadre des contrats de territoires, des projets liés à la prévention des inondations (16 M€ déjà engagés) ou dans la lutte pour la préservation des milieux aquatiques (3 M€ par an).
- une expertise en ingénierie au service de tous nos partenaires locaux